

TARIFS AU 1^{ER} JUILLET 2019

VOTRE PARTENAIRE EN GESTION DE FORTUNE



Conditions tarifaires applicables aux produits
et services spécifiques réservés aux clients
de Société Générale Private Banking France

SOMMAIRE

Société Générale Private Banking, votre partenaire en gestion de fortune	2
Service Gestion de Fortune.....	4
Stratégie patrimoniale	6
Dialogue & Allocation d'Actifs	6
Gestion d'actifs financiers	7
– Gestion Déléguée.....	7
– Conseil en investissement et arbitrage.....	9
– Synoé, service digital de conseil en arbitrage	11
– Réception et transmission d'ordres*	12
Relevé de patrimoine financier	13
Droits de garde	14
Successions	14
Financements et engagements	15
Un accompagnement au-delà de la banque	16

Vous trouverez dans les pages suivantes les principales conditions tarifaires appliquées à Société Générale Private Banking France.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Banquier Privé pour toute précision complémentaire.

* Précédés ou non d'un conseil, hors Conseil en investissement et arbitrage.

Cette brochure complète les « Conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers » et les « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires des entreprises et associations » en vigueur au sein de Société Générale. Les tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, en tenant compte d'une TVA maximum au taux en vigueur de 20 %. Toute modification à la hausse ou à la baisse du taux de TVA en vigueur sera répercutée au client. En outre, le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport à votre lieu de résidence.

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement ni un quelconque autre service d'investissement, et ne constitue, de la part de Société Générale Private Banking, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente d'un service d'investissement ou du/des produit(s) visé(s), ni à investir dans la catégorie d'actifs mentionnée.

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING, VOTRE PARTENAIRE EN GESTION DE FORTUNE

Au sein de Société Générale, l'un des premiers groupes européens de services financiers, Société Générale Private Banking constitue l'entité dédiée à la gestion privée.

Présente dans 15 pays à travers le monde, principalement en Europe, Société Générale Private Banking regroupe 2 500 collaborateurs engagés vers un même objectif : offrir des **solutions de gestion de fortune** à une **clientèle d'entrepreneurs (clients à titre privé) et de particuliers fortunés**.

Historiquement basée à Paris, au 29 boulevard Haussmann, **Société Générale Private Banking France** s'est implantée progressivement dans tout le pays et est aujourd'hui présente dans 80 villes.

Que vous souhaitiez valoriser, diversifier ou transmettre votre patrimoine, nos 320 Banquiers Privés et experts présents sur l'ensemble du territoire sont à vos côtés pour réaliser vos projets et vous aider à prendre les décisions adéquates.

Développer une relation de proximité, de confiance et d'écoute dans la durée pour **être la Banque Privée de référence, telle est l'ambition qui nous anime et guide notre action au quotidien**.



Meilleure Banque Privée
en Europe occidentale
(Private Banker International 2017)



Meilleur Gérant de
Patrimoine en France
Banque Affiliée
(Leaders de la Finance 2017)



Meilleure Banque Privée
européenne pour
notre équipe
d'Ingénierie Patrimoniale
(WealthBriefing 2019)



SERVICE GESTION DE FORTUNE

LE SERVICE GESTION DE FORTUNE VOUS OUVRE LES PORTES D'UN DISPOSITIF DÉDIÉ ET SUR MESURE.

■ Un banquier au cœur de votre relation avec la Banque Privée

Véritable chef d'orchestre de votre relation avec Société Générale Private Banking, votre Banquier Privé construit avec vous une solution globale et cohérente qui prend en compte l'étendue et la spécificité de votre situation personnelle et patrimoniale.

Pour cela, il mobilise l'ensemble des experts nécessaires à l'accomplissement de vos projets, tant au sein du Groupe Société Générale qu'auprès de partenaires : ingénieurs patrimoniaux et financiers, investment consultants, juristes, fiscalistes, gérants de portefeuille, investment managers... Tous sont à votre écoute pour vous apporter des solutions dédiées et des analyses approfondies.

Dans le cadre du Service Gestion de Fortune⁽¹⁾, votre Banquier Privé vous donne accès à :

- notre société de gestion dédiée dont l'organisation conjugue efficacité et proximité,
- notre plate-forme de sélection de fonds en architecture ouverte (fonds traditionnels et alternatifs, private equity...),
- notre sélection de produits et services issue des meilleures solutions du Groupe Société Générale et de ses partenaires,
- notre offre sur mesure en matière de produits structurés ou d'investissement immobilier,
- nos solutions de crédit adaptées à vos besoins (acquisition immobilière, avance patrimoniale, financement de yachts et d'avions⁽²⁾),
- notre accompagnement dans le domaine de l'art et de la philanthropie...

(1) Sous réserve de l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié du service d'investissement ou de l'instrument financier.

(2) Via notre entité Société Générale Private Banking Monaco - S.A.M au capital de 7 650 000 euros, immatriculée au RC Monaco 96 S 03214. Siège social : 13-15 boulevard des Moulins MC 98000 Monaco.

■ Un accompagnement au quotidien

Votre Banquier Privé, épaulé de son Assistant(e), est à vos côtés pour réaliser vos opérations et satisfaire l'ensemble de vos demandes (cartes, virements, épargne, prévoyance...).

■ Le meilleur de Société Générale en digital

Grâce à l'expertise digitale reconnue de Société Générale, vous accédez également à toutes les innovations technologiques disponibles sur nos canaux digitaux.

■ Une information régulière sur les sujets qui vous concernent

Vous recevez de manière périodique de l'information spécifique sur l'actualité économique, juridique, fiscale ainsi que sur nos nouvelles offres afin de vous permettre d'appréhender les enjeux clés et de prendre les bonnes décisions.

Le Service Gestion de Fortune fait l'objet d'une commission forfaitaire à hauteur de 1 000 € par an.

■ Des événements sur mesure

En complément de notre expertise financière et afin de développer avec vous une relation durable et harmonieuse, le Service Gestion de Fortune vous donne accès à des expériences nouvelles et enrichissantes : invitations à des événements, programmes dédiés pour vous initier ou initier vos proches sur des thématiques choisies sont autant d'occasions de vous témoigner l'attention que nous vous portons.

■ Un ensemble de services intégrés

Un certain nombre de frais ordinaires sont inclus dans le Service Gestion de Fortune :

- les virements européens et internationaux,
- les retraits d'espèce hors Union Européenne,
- le remplacement ou le renouvellement de votre carte bancaire,
- les frais de tenue de compte,
- les frais d'opposition sur chèque ou sur prélèvement,
- la réédition du code secret,
- les divers frais de courrier,
- etc.

Si vous souhaitez connaître l'exhaustivité de ces frais, contactez votre Banquier Privé.

MON PATRIMOINE, UNE VISION COMPLÈTE DE VOTRE PATRIMOINE

Accessible à tout moment depuis votre Espace Client Internet ou votre Appli SG, cette solution vous offre une vue globale de votre patrimoine financier et non financier (actifs et passifs). Il inclut vos avoirs détenus au sein de Société Générale Private Banking et dans d'autres établissements financiers (complétés par vos soins).

Privège réservé aux clients de la Banque Privée, cette vue à 360° de votre situation patrimoniale vous permet également d'analyser plus finement la structure de votre patrimoine. Cet espace est entièrement sécurisé et totalement confidentiel.

STRATÉGIE PATRIMONIALE

Votre Banquier Privé s'appuie sur un expert dédié, l'Ingénieur Patrimonial, pour vous proposer une stratégie patrimoniale adaptée à votre situation et à vos besoins à court, moyen et long termes.

Nos Ingénieurs Patrimoniaux vous accompagnent dans les modalités de mise en œuvre de la structuration de votre patrimoine :

- Analyse et diagnostic ;
- Évaluation des impacts fiscaux (IR, IFI, droits de succession...);

- Hiérarchisation de vos objectifs patrimoniaux ;
- Aide à la restructuration et à l'organisation d'un patrimoine immobilier ou financier ;
- Suggestions patrimoniales au dirigeant lors de la cession et de la transmission de son entreprise ;
- Synthèse des suggestions.

À partir de 6 000 € par stratégie, selon la complexité du dossier.

DIALOGUE & ALLOCATION D'ACTIFS

La méthode Dialogue & Allocation d'Actifs (D&AA⁽¹⁾), exclusivité développée par Société Générale Private Banking, vous permet de bénéficier d'une aide à la décision pour le pilotage de votre allocation d'actifs grâce à un diagnostic complet de votre portefeuille, ainsi que des simulations de réallocation, en fonction de votre appétence aux risques.

Cette approche vous permet de prendre de la hauteur sur vos investissements. Innovante et prospective, notre méthode va d'abord identifier votre exposition aux différentes classes d'actifs, puis présenter l'évolution probable d'une allocation et enfin, mesurer l'impact qu'auraient des réallocations en fonction de milliers de scénarii d'évolution éventuelle.

Le diagnostic financier de votre portefeuille vous permet ainsi de visualiser le niveau de risque et le comportement probable de votre portefeuille à horizon 5 ans, notamment lors de crises de marché. Vous pouvez également simuler des réallocations et estimer leur évolution probable.

Cette étude est l'occasion d'échanger avec votre Banquier Privé sur votre portefeuille et la stratégie que vous souhaitez mettre en place. Nos Investment Consultants vous offrent également leur appui pour un avis d'expert.

Diagnostic de votre portefeuille et simulations de réallocation d'actifs en fonction de vos objectifs et de vos contraintes : à partir de 1 000 € par étude selon la complexité du dossier.

(1) La méthodologie D&AA a été établie à partir d'hypothèses élaborées par Société Générale. Elle ne garantit pas les performances futures des classes d'actifs considérées.

GESTION D'ACTIFS FINANCIERS

DÉTERMINEZ LE SERVICE D'INVESTISSEMENT QUI VOUS RESSEMBLE

Votre stratégie d'investissement doit répondre parfaitement à vos objectifs, votre situation et vos compétences financières, votre maîtrise des marchés financiers, ainsi qu'à votre volonté de vous investir de manière plus ou moins importante dans la gestion de vos actifs financiers.

Pour vous accompagner, nous vous proposons quatre services d'investissement :

- Gestion Déléguée
- Conseil en investissement et arbitrage
- Synoé, service digital de conseil en arbitrage
- Réception et Transmission d'Ordres

GESTION DÉLÉGUÉE (GESTION SOUS MANDAT) À LA SOCIÉTÉ DE GESTION SG 29 HAUSSMANN⁽¹⁾

Pour gérer votre patrimoine, la réactivité sur les marchés et l'expertise d'un professionnel sont devenues incontournables.

DÉLÉGUEZ LA GESTION DE VOS ACTIFS FINANCIERS À UN EXPERT

Avec la Gestion Déléguée, vous confiez la gestion de tout ou partie de vos actifs financiers à un gérant dédié et vous bénéficiez pleinement de nos points forts :

- **la souplesse** avec un mode de gestion adapté à vos projets de vie ;
- **la réactivité** avec une organisation qui conjugue efficacité et maîtrise ;
- **la clarté** à l'aide d'un reporting détaillé.

Nous avons conçu une offre de services complète qui vous assure de trouver la réponse la mieux adaptée à vos attentes et à votre profil.



(1) SG 29 Haussmann, société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, est une filiale du groupe Société Générale, principalement dédiée à la gestion des actifs de la clientèle de Société Générale Private Banking.

COMMISSION DE GESTION DÉLÉGUÉE

Les capitaux confiés en Gestion Déléguée⁽¹⁾ sont soumis à une commission de gestion annuelle facturée par avance au début de chaque année, calculée sur la base d'un tarif dégressif par tranche (grille ci-dessous) appliqué à la moyenne des actifs constatés à la fin de chaque trimestre de l'année précédant le paiement.

Le taux dépend du profil de gestion que vous avez choisi.

La commission de gestion est facturée par tranche cumulative⁽²⁾.

Les mandats de gestion signés en cours d'année donnent lieu à la perception d'une commission de gestion pour l'année en cours, calculée au prorata temporis sur la base des actifs constatés à la fin du mois de l'entrée en gestion.

EUROS	< 500 000	500 000 1 000 000	1 000 001 2 000 000	2 000 001 5 000 000	> 5 000 000	Minimum de perception
Profil 0-30 %	0,80 % TTC* 0,67 % HT	0,70 % TTC* 0,58 % HT	0,65 % TTC* 0,54 % HT	0,60 % TTC* 0,50 % HT	0,50 % TTC* 0,41 % HT	3 000 EUR TTC* 2 500 EUR HT
Profil 30-70 %	0,90 % TTC* 0,75 % HT	0,80 % TTC* 0,67 % HT	0,75 % TTC* 0,63 % HT	0,70 % TTC* 0,58 % HT	0,60 % TTC* 0,50 % HT	
Profil 60-100 %	1 % TTC* 0,83 % HT	0,90 % TTC* 0,75 % HT	0,85 % TTC* 0,71 % HT	0,80 % TTC* 0,67 % HT	0,70 % TTC* 0,58 % HT	

* Le Client est informé que la prestation de gestion sous mandat est une prestation soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sauf exonération territoriale. L'exonération territoriale est appliquée si le Client est résident d'un État non membre de l'Union Européenne autre que la Principauté de Monaco ou est résident dans un autre État de l'Union Européenne et justifie de sa qualité d'assujéti à la TVA. À la date de juillet 2019, le taux de TVA est de 20 %. Toute modification de la TVA à la hausse ou à la baisse sera répercutée au Client. Il est précisé que les taux TTC mentionnés ci-dessus sont des taux arrondis. Lorsque la TVA est due, cette TVA et le montant TTC sont déterminés à partir des taux HT indiqués ci-dessus.

FRAIS DE TRANSACTION⁽³⁾

Ordre de Bourse		
Commission proportionnelle	Actions Euronext	0,70 %
	Actions hors Euronext (frais de broker facturés en sus)	0,80 %
	Obligations Euronext	0,40 %
	Obligations hors Euronext	0,50 %
	Frais minimum par opération	8 euros
	Produits Structurés	1,50 %
	Options et Warrants	5 à 10 % de la prime de l'option
Futures	maximum 25 euros par contrat	
OPCVM⁽⁴⁾ Lyxor Fund Solutions⁽⁵⁾		
Droits d'entrée	Actions	1 %
	Obligations	0 %
	Monétaires	0 %

Autres OPCVM/FIA⁽⁶⁾

Variables selon les indications renseignées dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et/ou dans le prospectus.

(1) S'agissant d'un contrat d'assurance vie, seule la part investie en unités de compte peut faire l'objet d'un mandat d'arbitrage. Les unités de compte ne sont pas garanties et sont sujettes à des fluctuations à la hausse et à la baisse.

(2) Hors gestion réalisée sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation si le coût de gestion est facturé par l'assureur. (3) Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker...). (4) OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. (5) Lyxor Fund Solutions : le centre d'expertise du groupe Société Générale, dont bénéficie Société Générale Private Banking, est dédié à l'analyse et à la sélection d'OPCVM.

(6) FIA : Fonds d'Investissement Alternatif.

CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE

Investisseur actif, vous décidez de vos placements et de la manière de gérer votre portefeuille financier. Vous souhaitez néanmoins bénéficier d'une veille permanente sur les marchés et d'un conseil expert pour saisir les meilleures opportunités du moment.

Notre service de conseil en investissement et arbitrage vous fournit l'expertise dont vous avez besoin pour prendre vos décisions, tout en conservant la maîtrise de votre portefeuille.

En fonction des actifs confiés, deux niveaux de prestations vous sont proposés afin de répondre au mieux à vos attentes avec les formules « avancé », accessible à partir de 1 million d'euros, et « expert », accessible à partir de 3 millions d'euros.

La prestation de conseil en investissement et arbitrage « avancé » vous permet d'investir en toute sérénité⁽¹⁾. Vous recevez régulièrement du conseil visant à satisfaire l'essentiel de vos besoins en matière d'investissement tout en accédant à des solutions de diversification. Vous bénéficiez d'un univers d'investissement large et d'une construction de portefeuille profilé selon le niveau de risque retenu.

La prestation de conseil en investissement et arbitrage « expert » vous permet d'opter pour des solutions flexibles et sur mesure. Vous bénéficiez d'une relation privilégiée avec un Investment Manager qui vous délivrera des conseils sur mesure à la fréquence souhaitée. Vous bénéficiez d'un univers d'investissement étendu⁽²⁾ et d'une construction de portefeuille flexible.

(1) N'exclut pas un risque de perte en capital.

(2) Dans la limite des titres éligibles au contrat.



COMMISSION DE CONSEIL

En rémunération de la fourniture du service de Conseil en Investissement et arbitrage, Société Générale percevra par avance, au début de chaque année, une commission de gestion annuelle.

Cette commission est basée sur un calcul dégressif par tranche, comme indiqué

ci-dessous, appliqué à la moyenne des actifs constatés à la fin de chaque trimestre de l'année précédant le paiement. Elle s'applique à la détention de la prestation en compte-titres ordinaire (CTO), plan d'épargne en actions (PEA) et assurance vie.

Conseil en investissement et arbitrage « avancé »

Capitaux inférieurs à 2 000 000 euros	0,70 % TTC* (soit 0,58 % HT)
Capitaux supérieurs à 2 000 001 euros	0,60 % TTC* (soit 0,50 % HT)
Perception minimum	6 000 euros TTC* (soit 5 000 euros HT)

Conseil en investissement et arbitrage « expert »

Capitaux inférieurs à 5 000 000 euros	0,80 % TTC* (soit 0,67 % HT)
Capitaux supérieurs à 5 000 001 euros	0,70 % TTC* (soit 0,58 % HT)
Perception minimum	6 000 euros TTC* (soit 5 000 euros HT)

* Le Client est informé que la prestation de conseil en investissement et arbitrage est une prestation soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sauf exonération territoriale. L'exonération territoriale est appliquée si le Client est résident d'un État non membre de l'Union Européenne autre que la Principauté de Monaco ou est résident dans un autre État de l'Union Européenne et justifie de sa qualité d'assujéti à la TVA. À la date de juillet 2019, le taux de TVA est de 20 %. Toute modification de la TVA à la hausse ou à la baisse sera répercutée au Client. Il est précisé que les taux TTC mentionnés ci-dessus sont des taux arrondis. Lorsque la TVA est due, cette TVA et le montant TTC sont déterminés à partir des taux HT indiqués ci-dessus.

FRAIS DE TRANSACTION⁽²⁾

Ordre de Bourse

	Actions Euronext	0,70 %
Commission proportionnelle	Actions hors Euronext (frais de broker facturés en sus)	0,80 %
	Obligations Euronext	0,40 %
	Obligations hors Euronext	0,50 %
	Frais minimum par opération	8 euros

OPCVM⁽³⁾ Lyxor Fund Solutions⁽⁴⁾

Droits d'entrée	Actions	1 %
	Obligations	0 %
	Monétaires	0 %

Autres OPCVM/FIA⁽⁵⁾

Variables selon les indications renseignées dans le Document d'Informations Clés pour l'investisseur et/ou dans le prospectus.

(1) Les frais de transaction s'appliquent à la détention de la prestation en CTO et PEA. Les mouvements en assurance vie sont soumis aux frais d'arbitrage du contrat. Application du taux dès le 1^{er} euro. S'agissant d'un contrat d'assurance vie, seule la part investie en unités de compte peut faire l'objet d'une convention de Conseil en arbitrage. (2) Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker...).

(3) OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. (4) Lyxor Fund Solutions : le centre d'expertise du groupe Société Générale, dont bénéficie Société Générale Private Banking, est dédié à l'analyse et à la sélection d'OPCVM. (5) FIA : Fonds d'Investissement Alternatif.

SYNOÉ, SERVICE DIGITAL DE CONSEIL EN ARBITRAGE

Cette prestation vous permet de recevoir régulièrement et de manière digitale (par SMS, email ou notification) des conseils sur votre contrat d'assurance vie Sogecap⁽¹⁾, adaptés à votre profil investisseur.

Basé sur une technologie innovante qui combine les anticipations de nos stratégestes avec vos besoins et vos objectifs individuels d'investissement, Synoé vous offre un service simple, digital et sécurisé.

COMMISSION DE CONSEIL

En rémunération de ses conseils, Société Générale perçoit, sur le compte bancaire choisi au moment de la souscription, une commission trimestrielle.

Cette commission est basée sur un tarif dégressif par tranche (voir barème ci-dessous) et s'applique à l'encours des supports en unités de compte détenus dans

le cadre de la prestation Synoé à la fin de chaque trimestre en vigueur. Le prélèvement a lieu au début du trimestre suivant pour le trimestre échu.

Toute Convention signée en cours de trimestre donne lieu à la perception d'une commission pour le trimestre en cours, calculée au prorata temporis sur la base des actifs de la prestation Synoé, constatés à la fin du trimestre d'entrée en vigueur.

Toute Convention résiliée en cours de trimestre donne lieu à la perception d'une commission pour le trimestre en cours, calculée au prorata temporis sur la base de l'encours des supports en unités de compte détenus dans le cadre de la prestation Synoé, constatés à la date de résiliation de la convention.

Commission de conseil Taux annuel - Barème par tranche

De 0 à 1 000 K€	0,50 % TTC
Au-delà de 1 000 K€	0,40 % TTC



Oscar de l'Innovation décerné
par un jury de journalistes de la rédaction
de Gestion de Fortune et des professionnels
représentant l'ensemble des acteurs
du secteur de l'Assurance, pour une période
d'un an à compter de mars 2019

**Les frais d'arbitrage sont exonérés dans
le cadre de la prestation Synoé.**

(1) Société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro d'identification 086 380 730. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris la Défense Cedex. Service relations clients : 42 boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex 1. Représentant légal : Philippe Perret, Président Directeur Général. Sogécap est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

RÉCEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES*

Vous souhaitez gérer personnellement vos investissements et rester le seul décideur de vos placements. Vous gardez ainsi la totale maîtrise de votre portefeuille.

Votre Banquier Privé peut vous accompagner pour traiter vos opérations dans les meilleures conditions.

■ Frais de transaction⁽¹⁾

ORDRES PASSÉS SUR INTERNET (www.particuliers.societegenerale.fr)

Ordre de Bourse		
Commission proportionnelle	Actions Euronext / hors Euronext	
	Transaction de 0 à 8 000 euros	0,54 %
	Transaction de 8 001 à 15 000 euros	0,44 %
	Transaction de plus de 15 000 euros	0,34 %
	Obligations Euronext / hors Euronext	0,36 %
Frais minimum par opération		8 euros

ORDRES PASSÉS VIA VOTRE BANQUIER PRIVÉ

Ordre de Bourse		0 à 50 000 euros	50 001 à 150 000 euros	150 001 à 500 000 euros	> 500 000 euros
Commission proportionnelle	Actions Euronext	1 %	0,90 %	0,80 %	0,70 %
	Actions hors Euronext (frais de broker facturés en sus)	1,10 %	0,95 %	0,95 %	0,80 %
	Obligations Euronext / hors Euronext	0,60 %	0,50 %	0,40 %	0,40 %
	Frais minimum par opération		40 euros		

Options 5 à 10 % de la prime de l'option

OPCVM⁽²⁾ Lyxor Fund Solutions⁽³⁾

Droits d'entrée	Actions	2 %
	Obligations	1 %
	Monétaires	0 %

Autres OPCVM/FIA⁽⁴⁾

Variables selon indications renseignées dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et/ou dans le prospectus.

* Précédés ou non d'un conseil, hors Conseil en investissement et arbitrage.

(1) Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker...).

(2) OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

(3) Lyxor Fund Solutions : le centre d'expertise du groupe Société Générale, dont bénéficie Société Générale Private Banking, est dédié à l'analyse et à la sélection d'OPCVM.

(4) FIA : Fonds d'Investissement Alternatif.

RELEVÉ DE PATRIMOINE FINANCIER

Le prix de l'abonnement est fonction de la formule choisie.

Cristalia 1

Situation globale, situation individuelle, situation par type de produits, situation détaillée assurance vie et bons de capitalisation.

Mensuel	200 euros
Trimestriel	150 euros
Semestriel ou annuel	100 euros

Cristalia 2

Cristalia 1 + situation détaillée du portefeuille titres, situation des revenus et plus ou moins values réalisées (depuis le début de l'année), détail des plus ou moins values réalisées.

Mensuel	250 euros
Trimestriel	200 euros
Semestriel ou annuel	150 euros

| Depuis le 1^{er} janvier 2019, le relevé de votre patrimoine financier est offert.



DROITS DE GARDE

Les droits de garde sont facturés une fois par an, en début d'année pour l'année en cours, sur la base de l'évaluation boursière des valeurs arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Chaque compte est débité des frais perçus par la banque pour la qualité et la sécurité des opérations de garde, et notamment pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les taux sont dégressifs par tranche

Jusqu'à 50 000 euros	0,30 %
De 50 001 euros à 150 000 euros	0,20 %
À partir de 150 001 euros	0,10 %
Minimum de perception	25 euros

Sont exonérés de droits de garde :

- les FCP⁽¹⁾ gérés par SG 29 Haussmann ;
- les actions et certains emprunts Société Générale ;
- les autres actions des sociétés du Groupe Société Générale (Crédit du Nord, Boursorama) ;
- les OPCVM⁽²⁾ gérés par Société Générale Gestion, Lyxor et les fonds Amundi proposés par le réseau Société Générale ;
- les titres des sociétés privatisées pendant 18 mois (loi du 19 juillet 1993) ;
- les titres détenus par des clubs d'investissement ouverts au sein de Société Générale.

SUCCESSIONS

Notre équipe vous accompagne afin de préserver les intérêts de vos proches.

Commission

Commission calculée sur la base des actifs détenus dans les livres de la banque, arrêtés au jour du décès, et perçue lors de la clôture des comptes relatifs à la succession : 0,50 %.

Plafond	7 500 euros
---------	-------------

(1) FCP : Fonds Communs de Placement.

(2) OPCVM : Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS

Les raisons de recourir au crédit peuvent être très diverses : financer un achat immobilier ou un autre investissement, assurer ses besoins courants en préservant des placements à long terme, intégrer l'emprunt dans une stratégie d'ingénierie patrimoniale (transmission de patrimoine...).

Nous vous accompagnons également pour tout type de garantie ou cautionnement qui serait à émettre (garantie à première demande, cautionnement dans le cadre de contre-garanties de passif éventuelles...).

Quels que soient vos projets, nos spécialistes sont à votre disposition pour mettre en place la solution la mieux adaptée à vos besoins⁽¹⁾.

■ Commission d'étude et de montage

– Prêt personnel immobilier

0,30 % du montant financé, avec un minimum de perception de 900 euros.

– Découvert en Compte Spécial

0,30 % du montant du crédit avec un minimum de perception de 300 euros.

– Avance patrimoniale

0,30 % du montant du crédit, avec un minimum de perception de 500 euros.

– Crédit structuré à moyen ou long terme

Selon la complexité du dossier, 0,30 % du montant financé avec un minimum de perception de 1 000 euros (2 000 euros pour les crédits aux sociétés).

– Modification des modalités du crédit

Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative : de 0,20 % à 1 % du montant du crédit en fonction de la complexité du dossier, avec un minimum de perception de 300 euros.

– Cautionnement et garantie à première demande

De 0,30 % à 1 % du montant de l'engagement, avec un minimum de perception de 500 euros.

– Cautionnement de représentation fiscale pour opération immobilière

1% par an perçu en une seule fois à la délivrance du cautionnement, pour toute la durée de celle-ci.

– Nantissement pour compte tiers

Attestation de nantissement : 750 euros.

– Autres opérations : nous consulter.

Le crédit peut faire l'objet d'une structuration spécifique plus ou moins longue et/ou complexe. Les frais appliqués à la mise en place de l'opération dépendent ainsi du montant financé et de la structuration de la demande de crédit.

Taux applicables : votre Banquier Privé se tient à votre disposition.

(1) Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la banque.

UN ACCOMPAGNEMENT AU-DELÀ DE LA BANQUE...



Créée en mars 2009 et abritée par la Fondation de France, la Fondation 29 Haussmann offre la possibilité de donner, partager, découvrir et participer à des projets associatifs innovants afin d'être acteur de changement sociétal, tout en bénéficiant d'allègements fiscaux.

La Fondation 29 Haussmann soutient des associations en Ile-de-France et en régions qui œuvrent toutes dans le domaine de l'éducation et plus particulièrement la lutte contre l'échec scolaire.

Du soutien scolaire aux projets artistiques en milieux défavorisés en passant par des actions soutenant le lien parents/enfants, la Fondation 29 Haussmann se donne pour objectif d'accompagner des projets éclectiques pour une cause commune : aider les enfants fragiles à s'épanouir et à devenir des adultes autonomes et responsables.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
BAYONNE
RÉGION SUD AQUITAINE
26 RUE DU 49^{ÈME} RÉGIMENT D'INFANTERIE
64100 BAYONNE
TÉL. : 05 59 44 57 23

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
BORDEAUX
RÉGION GRAND SUD-OUEST
30 COURS DE L'INTENDANCE
33000 BORDEAUX
TÉL. : 05 57 26 38 20

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
LILLE
RÉGION NORD
27 - 35 RUE DE TOURNAI
59000 LILLE
TÉL. : 03 28 36 74 10

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
LYON
RÉGION CENTRE EST
33 AVENUE FOCH
69006 LYON
TÉL. : 04 37 45 27 60

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
MARSEILLE
RÉGION MÉDITERRANÉE
HÔTEL DE DIRECTION - LES DOCKS
10 PLACE DE LA JOLIETTE
13002 MARSEILLE
TÉL. : 04 91 99 33 50

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
MONTPELLIER
RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
11 BOULEVARD SARRAIL
34000 MONTPELLIER
TÉL. : 04 67 07 27 50

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
NANTES
RÉGION LITTORAL ATLANTIQUE
8 PLACE ROYALE
44000 NANTES
TÉL. : 02 28 08 83 00
TÉL. : 06 75 52 20 93

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
NICE
RÉGION CÔTE D'AZUR
8 AVENUE JEAN MÉDECIN
06000 NICE
TÉL. : 04 92 17 57 80

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
ORLÉANS
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
12 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
45000 ORLÉANS
TÉL. : 02 38 80 57 56

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
PARIS ILE-DE-FRANCE NORD
29 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS
TÉL. : 01 53 43 87 00

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
PARIS ILE-DE-FRANCE SUD
29 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS
TÉL. : 01 53 43 87 00

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
REIMS
RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE
2 PLACE ROYALE
51100 REIMS
TÉL. : 03 26 84 57 40

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
RENNES
RÉGION GRAND OUEST
14 RUE LE BASTARD
35000 RENNES
TÉL. : 02 99 78 70 51

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
ROUEN
RÉGION NORMANDIE-OISE
34 RUE JEANNE D'ARC
76000 ROUEN
TÉL. : 02 35 52 59 12

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
STRASBOURG
RÉGION GRAND EST
3 PLACE SÉBASTIEN BRANT
67000 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 14 39 40

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
TOULOUSE
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
61 BOULEVARD LAZARÉ CARNOT
31000 TOULOUSE
TEL : 05 34 25 49 50

Pour toute réclamation concernant Société Générale Private Banking France, nous vous invitons tout d'abord à vous rapprocher de votre Banquier Privé. Si un désaccord persiste, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse suivante : service.sgbrelationsclients@socgen.com ou adresser un courrier à la Direction Commerciale de Société Générale Private Banking France au 29 boulevard Haussmann, CS 614, 75421 Paris Cedex 9. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur <http://www.privatebanking.societegenerale.fr/>

Société Générale est une banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE) et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493, orias.fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING FRANCE

29 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS - FRANCE
TÉL. : 01 53 43 87 00 - FAX : 01 53 43 87 97
www.privatebanking.societegenerale.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 059 665 810 EUROS
AU 12/06/2019
IMMATRICULÉE AU RCS DE PARIS
SOUS LE NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION 552 120 222

SIÈGE SOCIAL

29 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS